

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 059-265905745-20250414-140425CA2025\_04-DE



# Note annexe au Budget Primitif (B.P.) 2025



CCAS de  
**Somain**

Centre de l'Ostrevent

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 04/04/2025**

**C.C.A.S. DE SOMAIN**

## Table des matières

<b>I. Les éléments de contexte .....</b>	<b>3</b>
<b>II. Le budget primitif 2025 .....</b>	<b>4</b>
<b>1- La section de fonctionnement .....</b>	<b>4</b>
Les dépenses de fonctionnement .....	4
Les recettes de fonctionnement.....	7
<b>2- La section d'investissement.....</b>	<b>7</b>
Les dépenses d'investissement.....	7
Les recettes d'investissement .....	7

# **I. Les éléments de contexte**

L'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) prévoit qu'une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

C'est dans un environnement politique complexe (incertitudes géopolitiques majeures, censure du Gouvernement) que s'inscrit la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025, fixant les tendances budgétaires de l'exercice.

L'année 2025 risque également d'être confrontée aux défis des années précédentes et malgré un contexte international et national compliqué, le budget 2025 du C.C.A.S. de Somain témoigne de la poursuite de projets et services rendus à la population.

## II. Le budget primitif 2025

Le budget primitif 2025 prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement projetées pour l'exercice 2025.

Il est présenté à l'équilibre avec un montant de **5 243 234 € en fonctionnement** et de **353 034 € en investissement**, soit un total de budget de **5 596 269 €**.

Le C.C.A.S. de Somain a souhaité inscrire en fonctionnement des dépenses relatives :

- Au cadre de vie ;
- A l'emploi, l'insertion et la formation ;
- Au logement ;
- A l'éducation ;
- A la santé ;
- Au handicap et à l'inclusion.

Le budget primitif 2025 présente deux sections, à savoir le fonctionnement et l'investissement, composées des mouvements de dépenses et de recettes.

### 1- La section de fonctionnement

#### **Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées notamment par la rémunération du personnel ainsi que les frais de gestion courante et quotidienne des différentes activités nécessaires au fonctionnement des services.

Pour l'année 2025, les dépenses globales de fonctionnement s'élèvent à **5 243 234 €**.

De budget primitif 2024 à budget primitif 2025, on constate ;

- une diminution des dépenses globales de fonctionnement (y compris les dépenses d'ordre, dont le virement à la section d'investissement d'un montant de €) de 182 993 € ;
- une diminution des dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses d'ordre) de 155 690 €.

#### **Budget principal du C.C.A.S.**

##### **► Au niveau de l'administration générale**

- Prise en charge du coût de maintenance des différents logiciels ;
- Augmentation du coût des moyens logistiques en raison de l'augmentation des prix et du portage de l'ensemble des accueils de loisirs sans hébergement de la ville de Somain ;
- Augmentation de la masse salariale due à l'ajustement de l'état des emplois ;
- Inscription des créations de postes, souhaitées en 2025, conditionnées par l'attribution de subventions de nos partenaires.

### Le projet à venir :

La mise en œuvre du projet d'amélioration de la qualité de l'aide alimentaire est un des chantiers prioritaires issus du plan solidaire de la ville de Somain. Le projet transverse à l'amélioration de la santé des Somainois et à l'accès à l'alimentation des plus démunis sera pérennisé. Ceci sera permis entre autres par le développement continu des activités de l'épicerie sociale et solidaire.

#### **► Au niveau du service de l'action sociale**

- Maintien des crédits pour la prise en charge des frais d'obsèques des personnes dépourvues de moyens suffisants ;
- Maintien des crédits pour réaliser les actions collectives ;
- Maintien du niveau des crédits destinés aux secours et bons alimentaires ;
- Maintien des crédits de prises en charge des sinistrés et aides d'urgence.

### Le projet en cours :

La consolidation de l'accueil, pour permettre de maintenir la qualité de celui-ci malgré l'augmentation significative des administrés poussant la porte du service.

#### **► Au niveau du centre socioculturel municipal**

- Maintien des crédits liés à l'organisation du marché de Noël ;
- Maintien du budget pour l'organisation de « l'octobre rose » et de « la semaine bleue » ;
- Inscription des crédits pour l'organisation du séjour en Pologne, « devoir de mémoire » (visite d'Auschwitz notamment) ;
- Inscription des crédits pour l'organisation du séjour ski ;
- Inscription des crédits relatifs au Programme de Réussite Educative (P.R.E.) ;
- Maintien de la qualité des accueils collectifs de mineurs.

### Les projets à venir :

- L'animation d'un réseau de repérage et d'accompagnement des personnes âgées isolées, impulsé dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux de la ville de Somain en étroite collaboration avec le service d'action sociale ;
- La mobilisation des habitants du quartier prioritaire de la ville de Somain en faveur de leur santé : mise en place d'une unité mobile d'aller vers en lien avec les ambassadeurs santé et la caravane online ;
- Poursuite des études relatives à la mise en place d'un collectif des 1000 premiers jours en étroite collaboration avec la crèche municipale et le Conseil Départemental.

#### **► Famille, Parentalité et Prévention**

- Maintien du budget de soutien à la parentalité et aux familles ;
- Maintien des moyens permettant les actions collectives mises en place par les animateurs et médiateurs et les projets de proximité menés au sein des quartiers de la ville ;
- Montée en puissance et en compétences de l'équipe « prévention citoyenneté », constituée par les médiateurs, en lien avec l'équipe des A.S.V.P pour contribuer à la garantie de la sécurité et la tranquillité publique.

### Les projets à venir :

- Extension de l'accueil de la crèche municipale ;
- Réflexion sur la possibilité d'un accueil 24/24 au sein de la crèche municipale ;

- Réflexion sur le projet de création d'une crèche intergénérationnelle ;
- Mise en place de la crèche à vocation d'accueil et d'insertion professionnelle (A.V.I.P.).

### Budget annexe de la Résidence autonomie

Il s'agit de poursuivre le travail transversal avec les partenaires et de réhabiliter les logements de la Résidence ce qui contribue au maintien et à la préservation du patrimoine communal.

#### Les projets à venir :

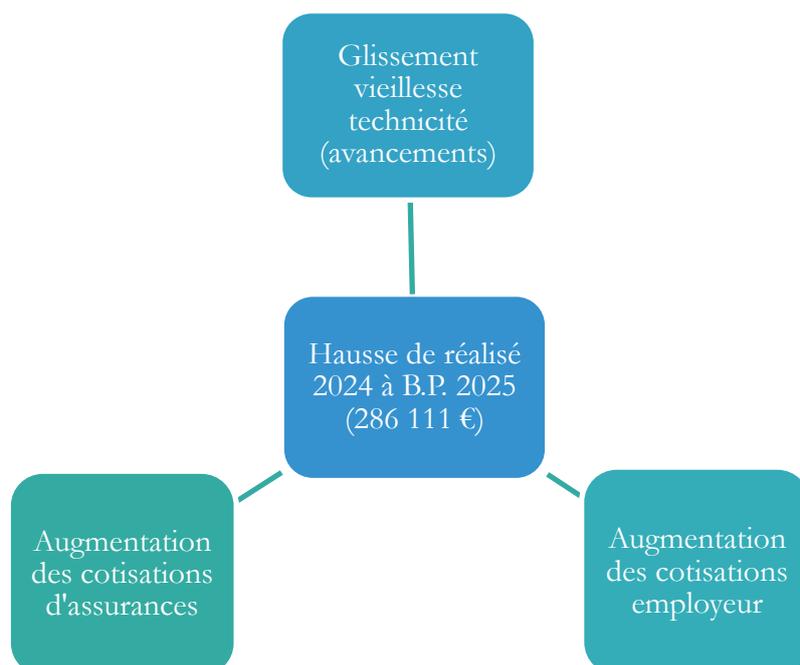
Multiplication des réponses aux appels à projets permettant de développer l'attractivité de la Résidence Autonomie.

### L'analyse des dépenses de personnel

Sur la base des prévisions budgétaires 2025, les charges de personnel représentent environ 66 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Evolution des dépenses de personnel				
	2023 (Réalisé)	2024 (Budgété)	2024 (Réalisé)	2025 (Budgété)
<b>Total Chapitre 012 – Dépenses de personnel</b>	<b>2 881 283 €</b>	<b>3 438 529 €</b>	<b>3 014 543 €</b>	<b>3 300 654 €</b>

De B.P. 2024 à B.P. 2025, on constate une baisse d'environ 4%, soit 137 875 €. En comparant le réalisé 2024 au B.P. 2025, on observe en revanche une augmentation de 9,5%, soit 286 111 €, essentiellement expliquée par :



## **Les recettes de fonctionnement**

Les recettes perçues au titre du fonctionnement concernent essentiellement le versement de subventions (Etat, CAF, Département ...), la participation de la ville et les produits des prestations fournies à la population (régies).

Pour l'année 2025, les recettes globales de fonctionnement s'élèvent à **5 243 234 €**.

De budget primitif 2024 à budget primitif 2025, on constate :

- une diminution des recettes globales de fonctionnement (y compris opérations d'ordre et résultat reporté) de 493 079 € ;
- une baisse des recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre et résultat reporté) de 819 608 €.

Pour 2025, de nouvelles subventions ont été sollicitées afin de permettre le déploiement de nouvelles actions et le développement de l'existant. L'augmentation de la subvention d'équilibre versée par la ville permettra d'absorber le renchérissement des charges existantes.

## **2- La section d'investissement**

### **Les dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine (achats de matériels durable, informatique ou mobilier).

Ces dépenses d'investissement qui ont pour résultat l'entrée d'un bien destiné à rester durablement dans le patrimoine de l'établissement constituent des immobilisations. Il y a deux sortes d'immobilisations :

- Les immobilisations corporelles (comptes 21) qui sont des biens matériels ;
- Les immobilisations incorporelles (comptes 20) qui sont les biens immatériels (n'ayant pas de substance physique).

Le C.C.A.S. a peu de dépenses d'investissement. Pour l'année 2025, le C.C.A.S. de Somain constate **353 034 €** de dépenses d'investissement, en diminution par rapport à 2024.

### **Les recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement correspondent à des recettes liées à des opérations qui ont vocation à rester durablement dans l'actif, à la différence des recettes de fonctionnement qui correspondent à des recettes « courantes ». Elles sont généralement catégorisées par le F.C.T.V.A., les dotations aux amortissements et occasionnellement par des projets d'investissement subventionnés.

Pour l'année 2025, la collectivité de Somain constate **353 034 €** de recettes d'investissement.

Pour l'année 2025, il n'y a pas de projets subventionnés, les recettes sont donc composées essentiellement du F.C.T.V.A., des dotations aux amortissements et du virement de la section de fonctionnement.